



Compte rendu de la séance du 11 mars 2021

Le jeudi 11 mars 2021 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de VILLAMÉE dûment convoqué, s'est réuni à la salle communale.

Membres présents : Laurence CHEREL, Gilbert BOUFFORT, Alain LEDUC, Andrée BATAIS, Céline BESNARD, Julien CAUX, Ludovic GUÉRIN, Yann LEFÈVRE, Franck LANGLOIS, Thérèse STOHELLOU, Jérôme SORRE

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Thérèse STOHELLOU

Délibérations prises par le conseil municipal lors de cette séance :

N° 2021.19	Devis BODET pour le remplacement du tableau de commande des cloches à l'église
------------	--

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer le tableau de commande des cloches de l'église.

L'entreprise BODET a présenté un devis d'un montant de 2 661,60 € TTC pour ces travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce devis et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

N° 2021.20	Devis de Naturélagage
------------	-----------------------

Monsieur Alain LEDUC, 2^{ème} adjoint, présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Naturélagage concernant l'élagage de 6 arbres et l'abattage d'un catalpa.

Le devis proposé s'élève à la somme totale de 1 020,00 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce devis et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Gilbert BOUFFORT quitte la séance pour la délibération suivante.

N° 2021.21	Approbation du plan de financement concernant l'opération de rénovation thermique du restaurant communal
------------	---

Madame Le Maire présente au conseil municipal le plan de financement prévisionnel concernant l'opération de rénovation thermique du restaurant communal :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux électrique - SARL TROPEE	3 095,50	Subvention de l'ETAT - DSIL plan de relance - 80 % sollicité	29 320,00
Pompe à chaleur air air réversible - Ets GALLE	15 704,00		
Isolation thermique - Ets BOUFFORT	17 851,00	Fonds propres 20 %	7 330,50
Total H.T.	36 650,50	Total	36 650,50

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce plan de financement et autorise Madame Le Maire à demander une subvention au titre du DSIL plan de relance pour cette opération.

N° 2021.22	Approbation du devis concernant la mise en place d'un terrain multisport
------------	---

Madame Andrée BATTAIS, 3^{ème} adjointe, présente le devis de SDU concernant l'aménagement d'un terrain multisport pour un montant total de 51 024,71 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce devis, autorise Madame Le Maire à le signer et à demander une subvention au Département d'Ille et Vilaine au titre du FST.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

N° 2021.23	Suppression de la régie « Argent de poche » et de la régie « Photocopies »
------------	---

Madame Le Maire fait part au conseil municipal que la trésorerie de Fougères Collectivités ne sera plus autorisée à encaisser ou décaisser du numéraire pour les régies qui doivent être habilités au dispositif « illicode » avec la Poste. Ce dispositif sera mis en place à compter du mois d'avril 2021. Cela obligera à ouvrir un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT).

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de supprimer la régie « Argent de poche » et la régie « photocopies » à compter du 1^{er} avril 2021 et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents concernant ces affaires.

N° 2021.24	Approbation du devis maçonnerie pour la réfection du muret de la clôture de la salle communale
------------	---

Monsieur Gilbert BOUFFORT, 1^{er} adjoint, présente au conseil municipal les trois devis de maçonnerie concernant la réfection du muret de la clôture de la salle communale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Louis et Lecrivain de Lécousse et de valider l'option de mise en place de bahut

sur le muret. Le montant total du devis avec l'option s'élève à la somme totale de 15 948,08 € TTC. Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à signer le devis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

N° 2021.25	Approbation du devis de l'entreprise LEPRIEUR pour la clôture de la salle communale
------------	--

Monsieur Gilbert BOUFFORT, 1^{er} adjoint, présente au conseil municipal le devis de l'entreprise LEPRIEUR concernant la fourniture et l'installation d'une grille sur le muret de la clôture de la salle communale et la fourniture et mise en place d'un portail.

Le devis s'élève à la somme de 16 213, 82 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider ce devis et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

N° 2021.26	Achat/vente de terrain entre la Commune et Monsieur Caillère Nicolas
------------	---

Monsieur Gilbert BOUFFORT, 1^{er} adjoint, rappelle au conseil municipal la demande de Monsieur Nicolas CAILLÈRE pour l'achat d'une bande de terrain communal bordant sa propriété. Après une visite sur place avec les intéressés, il s'avère que la commune pourrait vendre cette partie de terrain communal et acquérir une petite partie des parcelles de Monsieur Nicolas CAILLÈRE, cadastrée section A384 et A385, pour en faire un parking pour les salles à l'ancienne école.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette opération, fixe le montant à 1 € le mètre carré, autorise Madame Le Maire à prévoir un bornage et à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction. Les frais de bornage seront partagés entre les deux parties.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

N° 2021.27	Lancement d'une consultation pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour la création d'un tiers-lieu dans les locaux de l'ancienne école
------------	---

Madame Le Maire rappelle la délibération concernant le lancement du projet de création d'un lieu unique type tiers-lieu dans les locaux de l'ancienne école.

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il est maintenant nécessaire de lancer une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour avancer dans ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à lancer cette consultation, à demander toutes les subventions que la commune peut prétendre et l'autorise à signer les documents nécessaires à cette opération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Laurence CHEREL quitte la séance pour les 2 délibérations suivantes.

Monsieur Gilbert BOUFFORT, 1^{er} adjoint, rappelle au conseil municipal :

- la demande de Monsieur Pierrick CHEREL concernant une demande de travaux dans le chemin rural de Noë-Gérard desservant son exploitation agricole,
- que le conseil municipal avait proposé lors de sa réunion du 15 octobre 2020 qu'une participation soit demandée à Monsieur Pierrick CHEREL à la remise des devis sans en définir les modalités,
- qu'un devis de travaux avait été validé lors de la réunion du conseil municipal du 21 janvier 2021 pour un montant de 3 880,80 € TTC.

Monsieur Gilbert BOUFFORT, 1^{er} Adjoint, demande au conseil municipal de voter soit pour :

- une participation de M. Pierrick CHEREL à hauteur de 1 408 € HT soit 1 689,60 € TTC
- ou
- une participation de M. Pierrick CHEREL à hauteur de 1 130 € HT soit 1 356,00 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal a voté : 6 voix pour une participation de 1 408 € HT, 1 voix pour une participation de 1 130 € HT et 3 votes blancs. La participation qui sera demandée pour ces travaux à Monsieur Pierrick CHEREL sera donc de 1 408 € HT soit 1 689,60 € TTC.

La commune prendra à sa charge la fourniture de cailloux pour un montant de 1 826,00 € HT soit 2 191,20 € TTC

Ces travaux de voirie seront engagés après avoir reçu l'accord écrit de Monsieur Pierrick CHEREL.

Monsieur Gilbert BOUFFORT, 1^{er} Adjoint, demande au conseil municipal de fixer des règles pour les prochaines demandes de travaux de voirie dans les chemins ruraux desservants les exploitations agricoles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide que pour les demandes de travaux de voirie dans les chemins ruraux desservant des exploitations agricole, la commune prendra à sa charge la fourniture de cailloux et demandera que la main d'œuvre (pelleuse, tracteur et cylindre) soit prise en charge par les demandeurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Retour de Laurence CHEREL

Divers :

- Mme Battais fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu à St Georges de Rlt concernant la future déchetterie. La Commune de St Georges de Rlt a proposé 3 terrains pour ce projet. L'ancien terrain de foot à la Tournicotière a été retenu. Le projet sera réalisé dans 6 ans.

- Déploiement de la fibre dans le bourg : revoir avec Mégalis pour la remise en l'état des trottoirs

- Opération mobilité sur les territoires ruraux : proposition d'une réunion le 13 avril pour une présentation aux élus

- CCAS : distribution de colis en remplacement du traditionnel repas annuel